

Opération tranquillité et sécurité





Chère Madame, cher Monsieur, chers Chellois

La sécurité, droit fondamental, s'inscrit comme un prérequis essentiel à la cohésion de notre société. Aussi, depuis plusieurs années, nous nous sommes dotés de multiples moyens humains et techniques pour faire de Chelles une ville dans laquelle vous pouvez vivre sereinement. Les effectifs de la Police Municipale ont été renforcés afin d'accroître leur présence de terrain. Dans la continuité, une brigade de l'environnement va bientôt voir le jour, des agents du service propreté assermentés pourront verbaliser les individus ne respectant pas les règles et dégradant notre cadre de vie. En complément de ces moyens humains, notre système de vidéo-protection s'est étoffé : aujourd'hui, ce sont plus de 120 caméras qui sont en fonctionnement partout à Chelles. Cet outil stratégique permet de cibler les interventions de terrain et limite

Nous nous sommes dotés de multiples moyens humains et techniques pour faire de Chelles une ville dans laquelle vous pouvez vivre sereinement.

également les passages à l'acte. Nous continuerons à déployer ce système dans les années à venir.

Plus récemment, ce sont trois bornes d'appel d'urgence qui ont été installées avenue Gambetta, en face de la gare SNCF et devant la crèche Françoise Dolto. Directement reliées à la Police Municipale, ce système d'alerte permettra aux services de secours et de sécurité d'intervenir rapidement en cas de nécessité. Garantir votre sécurité au quotidien, c'est également mettre en place des mesures préventives afin que vous puissiez éviter toutes situations à risque. En

ce sens, nous organisons depuis 2016 des « Opérations Tranquillité Sécurité ». Ces temps d'échanges où sont réunis les Policiers municipaux et nationaux vous permettent de connaître le rôle de chaque acteur et les points de vigilance à observer au quotidien. Il s'agit également d'une occasion pour vous de poser directement vos questions aux acteurs de la sécurité.

Ce document est mis à votre disposition afin que chacun conserve l'ensemble des informations et des contacts utiles donnés durant ce temps d'échanges. Cette « Opération Tranquillité Sécurité » ainsi que l'ensemble des dispositifs de sécurité mis en place par l'équipe municipale vous permettront, nous en sommes certains, d'être encore mieux protégés à Chelles.

Enfin nous souhaitons remercier tous les acteurs de la sécurité qui nous protègent au quotidien et leur exprimer une fois de plus notre entier soutien.

Brice Rabaste
Votre Maire

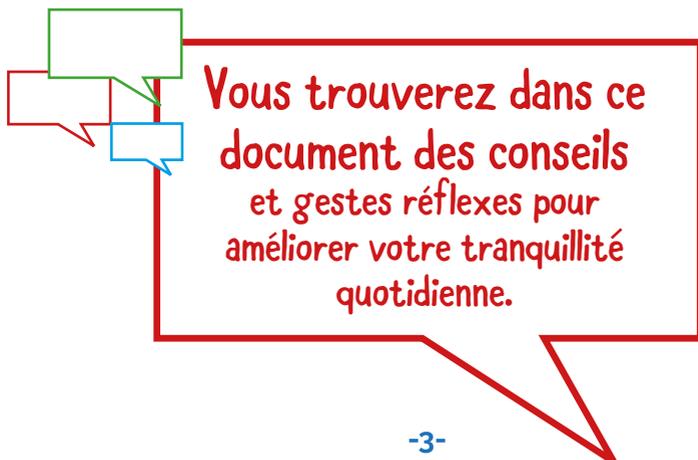
OPÉRATION TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ



Vous avez assisté à une réunion d'information ou vous souhaitez obtenir des informations sur l'Opération Tranquillité Seniors, menée par la ville de Chelles, en partenariat avec la Police Nationale, la Police Municipale et l'Union des Commerçants et Artisans de Chelles ?

Vous trouverez dans ce document des conseils et gestes réflexes pour vous aider à améliorer votre tranquillité quotidienne.

Cette prévention est utile pour vous, mais aussi pour vos proches. Vous pouvez donc relayer ces informations dans votre entourage afin de permettre la large diffusion de ces pratiques.



SE PROTÉGER CONTRE les dangers à l'extérieur DE SON DOMICILE



Ne pas retirer
de grosses sommes

Les retraits et le transport de liquidités

- Ne retirez pas de grosses sommes.
- Dans la mesure du possible, soyez accompagné pour vos retraits. Vous pouvez pour cela solliciter les services d'une personne de confiance.
- Rangez votre argent sur vous, plutôt que dans votre sac ou votre sacoche.
- Au moment du retrait, ne vous laissez pas distraire par un inconnu et ce, quel que soit le motif.
- Ne JAMAIS communiquer votre code secret de carte bancaire, même si votre carte reste bloquée.

Marchez dans
les lieux fréquentés
et éclairés

Prévenir le vol de sac ou de sacoche

- Dans la rue, marchez dans les lieux fréquentés et éclairés, en cas d'inquiétude rentrez dans un lieu animé (un commerce par exemple).
- Portez votre sac en bandoulière, ouverture vers vous et mettez le du côté du mur.
- Dans les transports en commun, tournez l'ouverture du sac vers vous.

Se prémunir d'un vol de portable

- Utilisez discrètement votre portable dans les lieux publics
- Rangez le en lieu sûr lorsque vous ne l'utilisez pas (et évitez de le glisser dans une poche extérieure facilement accessible)
- Ne prêtez pas votre mobile à un inconnu
- Au restaurant, ne le laissez pas en évidence sur la table.
- Dans les transports en commun, tournez l'ouverture du sac vers vous.

Que faire en cas de vol de votre sac ou votre sacoche ?

- Ne résistez pas.
- Criez pour alerter les passants.
- Notez le signalement de votre agresseur (*âge, taille, couleur de peau, tenue vestimentaire, etc.*).
- Informez au plus vite la Police, faites le 17, Police secours.

Informez au plus
vite la Police, faites
le 17, Police secours

QUELQUES EXEMPLES d'arnaques courantes



Le voleur se présentant comme un agent de police ou un agent EDF, VEOLIA,

muni d'une fausse carte ou justificatif afin d'accéder à l'intérieur de votre domicile pour y dérober des objets de valeur. Sachez que les agents de la Mairie n'interviennent **JAMAIS** dans votre domicile.

Le voleur à la tâche

un individu vous interpelle afin de vous signaler une tâche sur vos vêtements. Au prétexte de la nettoyer, il s'arrange pour vous subtiliser un bijou ou votre portefeuille.

Les faux anciens amis

vous êtes abordé par un inconnu qui dit vous connaître et vous raconte en quelques minutes une histoire incroyable pour vous soutirer de l'argent.

Les faux accidents de voiture

un inconnu en voiture vous fait signe de vous arrêter prétextant un accrochage (rétroviseur cassé ou rayure sur la carrosserie). Pour que l'incident se règle rapidement, il vous demande de payer en espèces sans constat ni déclaration auprès de votre assurance.

SE PROTÉGER CONTRE les dangers à l'intérieur DE SON DOMICILE

Inscrivez-vous
auprès de la Police
Municipale à
l'Opération
Tranquillité Vacances



Comment se prémunir contre les cambriolages ?

- Verrouillez tous les accès en cas d'absence, même pour quelques minutes, de votre domicile, et pensez à fermer vos fenêtres même en étage.
- Equipez vos portes et fenêtres de systèmes de fermetures fiables.
- Ne laissez pas d'objets à l'extérieur de votre domicile qui permettraient aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre.
- Ne cachez pas vos clés sous le paillason, les pots de fleurs.
- Faites illusion en laissant des signes de présence (faites *relever votre courrier par une personne de confiance, éclairage automatique...*).
- Lors de vos départs prolongés (*vacances, hospitalisations, etc.*) vous pouvez vous inscrire auprès de la Police Municipale à l'Opération Tranquillité Vacances. Ce service gratuit est mis en place pour la surveillance de votre domicile.
- Évitez de publier des photos de vos vacances sur les réseaux.
- En cas de perte de vos clés, changez les serrures.
- En cas de cambriolage, adoptez les bons réflexes : ne touchez à rien et contactez le 17 sans attendre.

Comment prévenir les vols à la fausse qualité ?

- Le vol à la fausse qualité est le fait pour un escroc d'abuser de votre crédulité en se faisant passer pour un professionnel (*agent EDF, plombier, policier, etc.*) et ce, afin de s'introduire plus facilement chez vous et dérober vos objets de valeur et liquidités.
- Si une personne se présente, utilisez de façon systématique le judas ou l'entrebâilleur.
- Demandez une carte professionnelle.
- Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans votre hall, vérifiez la venue de cette personne auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic ou votre gardien.
- Ne laissez pas entrer la personne si vous avez le moindre doute, prenez le temps de procéder à une vérification auprès de l'organisme ou du service d'origine.
- Si vous souhaitez effectuer un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (*figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures*) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si besoin, proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous faites entrer la personne chez vous, ne la quittez pas et accompagnez la dans tous ses déplacements à l'intérieur du domicile. Si elles sont plusieurs n'en laissez jamais une seule dans une pièce.



**Demandez
une carte
professionnelle**

Lors d'une vente vous
avez droit à 7 jours de
rétractation
(vérifiez toujours la date en
bas du bon de commande).

Les bons réflexes chez moi

- Evitez les cachettes connues pour les objets de valeur (*matelas, tiroirs, commodes, ...*).
- Méfiez-vous des inconnus qui viennent vous alerter d'un accident devant chez vous !
C'est une excuse pour vous faire quitter votre domicile précipitamment sans fermer la porte.
Si vous constatez un accident, appelez les pompiers (18).
- Attention aux vendeurs à domicile trop entreprenants !
Demandez la présence d'un ami lors d'une vente.
Vous avez toujours droit à 7 jours de rétractation (*vérifiez toujours la date en bas du bon de commande*).
- Constituez-vous votre carnet d'adresses de professionnels, n'utilisez pas les plaquettes distribuées dans vos boîtes aux lettres.
- Au besoin, sollicitez l'union des commerçants et artisans chellois.

Constituez-vous
votre carnet
d'adresses de
professionnels

STOP aux arnaques !

Les plaquettes de numéros utiles distribuées dans vos boîtes aux lettres n'ont **aucun lien de quelques manières que ce soit avec les services officiels**. Il s'agit de **publicités trompeuses**. Contrairement à la réglementation en vigueur, ces plaquettes ne portent pas le nom des entreprises.

Il convient donc de vous constituer votre propre répertoire avec les coordonnées de professionnels qualifiés (*obtenus par le biais du bouche à oreille, de votre assureur ou de la chambre des métiers et de l'artisanat qui pourra vous confirmer que l'entreprise est bien immatriculée, que l'artisan est qualifié, etc.*).

SE PROTÉGER CONTRE Les arnaques liées aux nouvelles technologies



- **Les arnaques par SMS** : ne répondez surtout pas aux SMS frauduleux qui vous invitent à rappeler un numéro surtaxé en vous faisant de fausses promesses (*rencontres fictives, demandes de confirmation d'un débit bancaire, etc.*).
- **Internet** : effectuez vos achats sur des sites connus établis en France (*recours plus facile en cas de litige*). Lorsque vous saisissez des données confidentielles, assurez-vous que l'adresse du navigateur commence par **https** (*s=sécurité*) et qu'une icône (*cadenas ou clé*) apparaît.



- Ne répondez **JAMAIS** à un courriel vous demandant vos identifiants de connexion ou vos coordonnées bancaires.



Contacts utiles

Police nationale

2, avenue de Claye

01 60 93 20 00

La police reste joignable à toute heure par téléphone au **17**

Poste de Police municipale central

12, rue Adolphe Besson

01 64 72 55 55

7j/7j et la nuit

Poste de Police municipale annexe (quartier des Coudreaux)

117, avenue des Sciences

77 500 Chelles

01 64 72 55 55

7j/7 et la nuit

Pompiers de Chelles

rue du Tir - 77500 Chelles

18 ou 01 64 72 46 00

www.sdis77.fr

Samu : 15

Numéro unique d'appel des urgences (Samu/pompiers/police) : 112

HÔPITAUX

Hôpital de Montfermeil

10, rue du Général Leclerc

93370 Montfermeil

01 41 70 80 00

Hôpital de Jossigny

2-4 Cours de la Gondoire

77600 Jossigny

01 61 10 61 10

Hôpital privé Marne-Chantereine

rue Curie - 77177 Brou-sur-Chantereine

08 20 16 77 00

Pharmacies de garde : s'adresser au commissariat de Police nationale

Pharmacie ouverte 7/7

Pharmacie Khun-Khim

01 60 05 86 36

centre Bay 1, 52 avenue de Lingenfeld - 77200 Torcy

Direction Départementale de la Protection des Populations de Seine-et-Marne

01 64 41 37 00

Hôtel de Ville

01 64 72 84 84

Maison de la Justice et du Droit

rue Sainte-Bathilde - 77500 Chelles

01 64 26 06 67

(Permanences Aides aux victimes + permanences avocat).

SIGNALER LES FAITS

PAR LE DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Pour engager des poursuites judiciaires, la première démarche à effectuer est le dépôt d'une plainte soit auprès des services de police soit en écrivant directement au procureur de la République.

- Vous pouvez déposer plainte à tout moment et dans n'importe quel commissariat. Vous pouvez vous présenter ou prendre rendez-vous au Commissariat de Chelles (**01 60 93 20 00**) pour déposer plainte.

- Si vous ne souhaitez pas déposer plainte, vous pouvez consigner les faits en déposant une main courante.